



ANTSOL 10

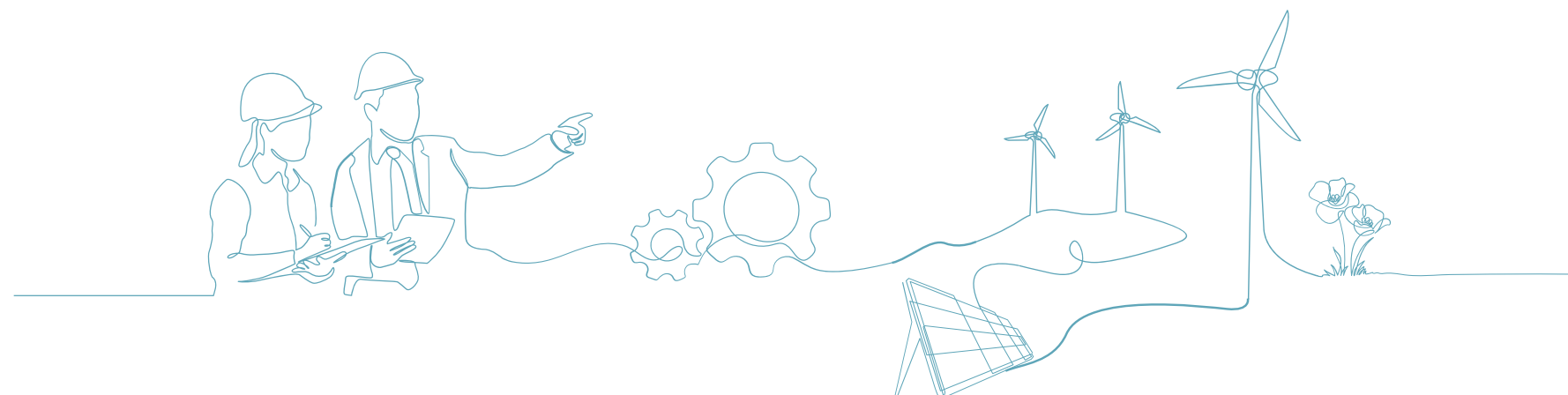
Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé
Commune de Saint-Hervé (22)

Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental

Référence n°R23107b - Version décembre 2025



Maîtrise des risques industriels, professionnels, environnementaux



Fiche signalétique

Client			
Société porteuse du projet	ANTSOL 10		
Adresse du siège social	4 Place Victor Hugo 92400 COURBEVOIE		
Interlocuteurs en charge du dossier	Baptiste FAURE	Générale du Solaire	baptiste.faure@gdsolaire.com
	Salomé LEVACHER		salome.levacher@gdsolaire.com

Site	
Nom du projet	Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé
Commune	Saint-Hervé - 22460
Adresse	Lieu-dit La Gare d’Uzel

Document			
Référence	R23107		
Référence projet Néodyme	P24043		
Titre du rapport	Résumé non technique de l’étude d’impact environnemental Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé		
Version du rapport	b	22/12/2025	Version modifiée (V2)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Charlotte HAMEL VALON Chargée de projet	Perrine MORUCHON Responsable projets environnement	Baptiste FAURE Salomé LEVACHER Chefs de projets chez Antarsolaire

Seules sont autorisées les copies intégrales du présent rapport pour des fins prévues à la commande de l’étude.
Toute reproduction intégrale ou partielle faite sans autorisation est illicite et constitue une contrefaçon.
Version V01 – septembre 2024.

Préambule

Le présent **résumé non-technique** offre une synthèse de l'étude d'impact environnemental, accompagnant la demande de permis de construire du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé dans le département des Côtes-d'Armor. Son objectif est de faciliter la compréhension des enjeux du projet par le public.

Avertissement : Ce document ne remplace pas l'étude complète, disponible séparément, à laquelle les lecteurs sont invités à se référer pour approfondir certains aspects.

ANTSOL 10 porte ce projet de parc photovoltaïque au sol, situé sur la commune de **Saint-Hervé**, en Bretagne. Celle-ci est localisée au sud des Côtes-d'Armor, à environ 25 km au sud de Saint-Brieuc, préfecture du département, et fait partie du territoire de l'intercommunalité Loudéac Communauté – Bretagne Centre.

La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** s'inscrit dans un environnement industriel. Elle s'étend sur **5,7 hectares** et prévoit une puissance crête installée de **5,3 MWc**.

Le site Natura 2000 le plus proche, nommé « Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, cime de Kerchouan », est éloigné de 1,4 km au nord-est de la ZIP. Compte tenu de cet éloignement, **aucune analyse approfondie des incidences sur les sites Natura 2000 ne sera menée**. Seule une analyse préliminaire est proposée dans l'étude d'impact environnemental.

Le résumé non technique présenté ci-après, permet d'obtenir une vision d'ensemble du **Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé**, d'**identifier les principales contraintes et sensibilités environnementales** de la zone d'implantation potentielle vis-à-vis de son implantation, et de **connaître les mesures prévues pour atténuer les potentielles impacts du projet sur son environnement**.

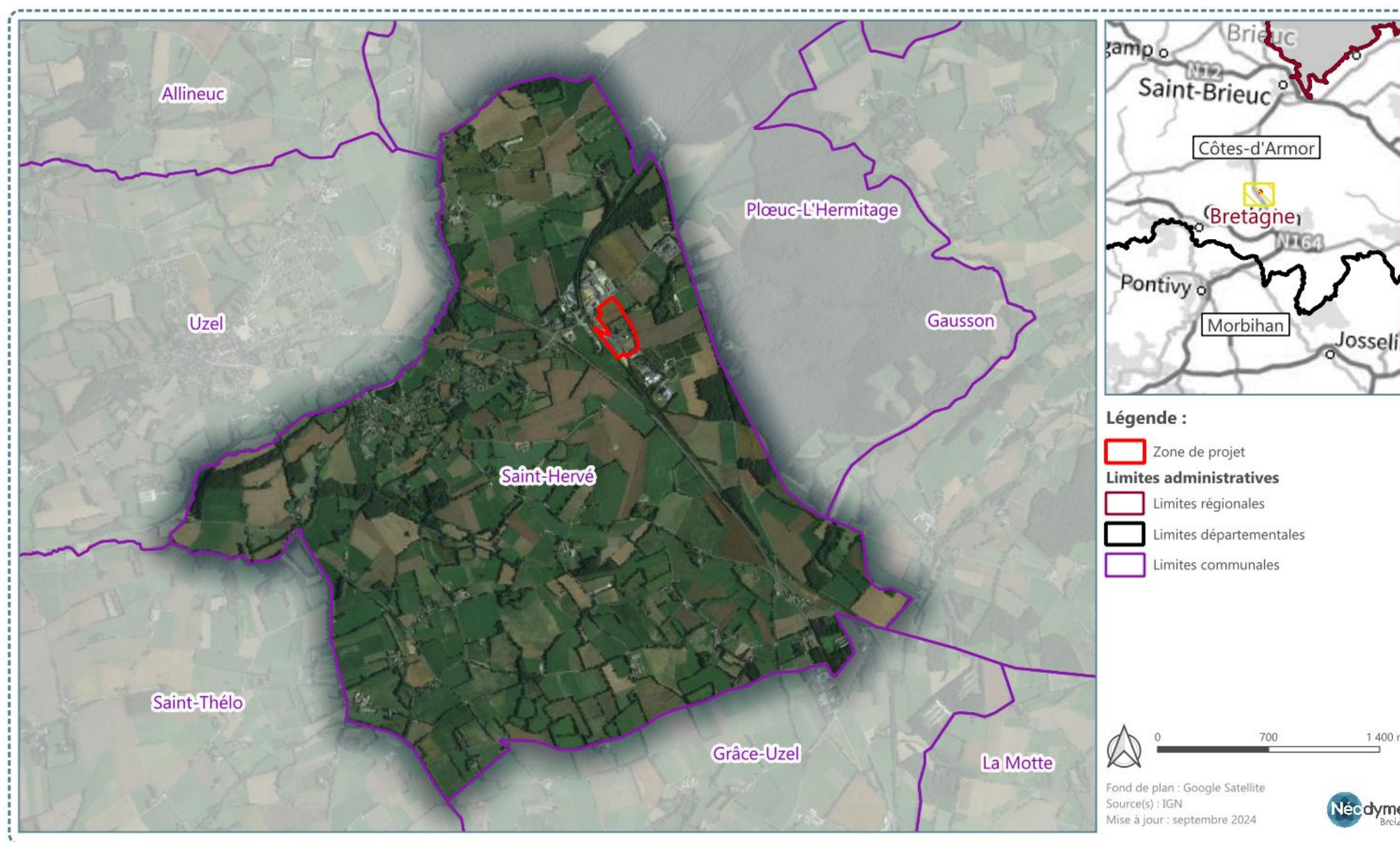


Figure 1 : Localisation de la ZIP (source : Google Satellite)

1. CONTEXTE DE L'ETUDE D'IMPACT

La société ANTSOL 10 projette d'aménager et d'exploiter un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Hervé.

Conformément à la réglementation en vigueur (article R.122-2 du Code de l'environnement), certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, soit de manière automatique, soit après un examen au cas par cas. Le projet de Saint-Hervé relève de la catégorie n°30, relative aux projets de production d'énergie photovoltaïque au sol (hors toitures et ombrières sur parkings).

Le parc photovoltaïque envisagé n'étant pas situé sur une aire de stationnement et présentant une puissance supérieure à 1 MWc, il est donc soumis de plein droit à une évaluation environnementale.

Cette évaluation environnementale, également appelée étude d'impact, est prévue par les articles L.122-1 et L.181-8 du Code de l'environnement. Son contenu est encadré par l'article R.122-5 du même Code.

Cette étude d'impact a été menée de manière proportionnée à la fois aux enjeux présentés par l'environnement du site et aux incidences attendues, sans toutefois mettre de côté certains des aspects environnementaux.

L'étude d'impact réalisée dans le cadre de ce projet respecte les exigences réglementaires et prend en compte :

- Les enjeux environnementaux liés au site d'implantation,
- Les impacts potentiels du projet sur son environnement,
- Les différentes échelles d'analyse selon les thématiques abordées (milieux naturels, paysage, bruit, etc.).

Pour sa réalisation, ANTSOL 10 a fait appel à un bureau d'études spécialisé en environnement et en risques industriels, Néodyme (Agence Bretagne Loire-Atlantique), reconnu pour ses compétences dans ce domaine.

Le présent document constitue le RNT de l'étude d'impact environnemental. Il a pour vocation de présenter, de manière claire et accessible à tous – y compris aux non-spécialistes –, les principales caractéristiques du projet, les enjeux environnementaux du territoire concerné, les impacts potentiels liés à sa mise en œuvre, ainsi que les mesures envisagées par le porteur de projet pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Pour une analyse détaillée, le lecteur est invité à se référer à la PC 11 « Étude d'impact environnemental ».

2. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude est localisé à environ 1,2 km à l'Est du centre-bourg de Saint-Hervé, au sein d'un environnement à dominantes industrielle et agricole.

Le site d'étude est constitué de deux zones dont les usages sont distincts :

- › Au Sud : une friche industrielle, c'est-à-dire un site anciennement occupé pour une activité de stockage de gaz, dont la cessation d'activité a été prononcée (société Antargaz).
- › Au Nord : une zone agricole en culture, propriété de la société Antargaz mais non comprise dans le périmètre de stockage de gaz ;

Les prises de vues suivantes permettent d'illustrer le site d'étude.

Tableau 1 : Photographie de l'état actuel du site d'étude (source : Google Street View)



Partie Nord du site d'étude



Partie Sud du site d'étude

Le site d'étude s'intègre dans un environnement à vocation industrielle et agricole, avec la présence de plusieurs industriels au Nord-Ouest et au Sud, et de parcelles agricoles de part et d'autre du site à l'Est et au Sud-Ouest. Le paysage se caractérise donc par un mix entre espaces agricoles accompagnés de haies bocagères et infrastructures industrielles. La voie ferrée à l'Ouest et les axes routiers jouent un rôle structurant.

L'aire d'étude rapprochée du site présente les éléments suivants :

- › Au Nord : la route départementale D35, des bâtiments industriels et commerciaux, une voie ferrée hors service puis des parcelles agricoles ;
- › Au Sud : des bâtiments et parcelles agricoles, la voie ferrée hors service et la route départementale D700 ;
- › A l'Ouest : la voie ferrée hors service, des parcelles agricoles, la route D700 et quatre habitations ;
- › À l'Est : des parcelles agricoles, un espace boisé et la route départementale D2700.

Quelques habitations éparses sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée dont la plus proche est localisée à proximité immédiate du site d'étude au Nord-Ouest.

La figure suivante décrit les occupations aux abords du site d'étude.



Figure 2 : Occupations à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (source : IGN)

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Avant la réalisation d'un projet, il est essentiel de bien comprendre l'environnement dans lequel il s'implantera. Pour ce faire, un « État initial du site et de son environnement » est réalisé afin de **dresser un portrait du site d'étude avant toute modification**.

Pourquoi cette analyse est-elle importante ?

L'objectif principal de l'état initial est de **repérer les atouts et les sensibilités du site** pour s'assurer que le projet **respectera son environnement**. Concrètement, cela permet de :

- Connaître les caractéristiques du site** : son relief, son climat, la qualité des sols, la présence de cours d'eau...
- Identifier la faune et la flore locales** : y a-t-il des espèces protégées à préserver ?
- Évaluer l'impact sur le paysage et le patrimoine** : le projet sera-t-il visible depuis des points sensibles ?
- Prendre en compte les activités humaines** : y a-t-il des habitations proches ? Des usages agricoles à maintenir ?

Anticiper les risques environnementaux : le site est-il exposé à des inondations, des glissements de terrain ou d'autres contraintes ?

Grâce à cette analyse, les concepteurs du projet peuvent **adapter l'implantation des infrastructures pour limiter les effets négatifs** et mieux **intégrer le projet dans son environnement**. Cela permet aussi **de prévoir des mesures de protection**, comme la plantation de haies, la préservation des habitats naturels ou l'évitement de certaines zones.

L'état initial est une partie de l'étude d'impact qui représente une centaine de pages. Les titres ci-dessous proposent pour chaque thématique, un résumé des éléments de l'environnement qui ont été identifiés et leur sensibilité par rapport à l'implantation du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé de Saint-Hervé. Un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble de ces éléments est proposé à la fin de cette partie.

3.1. Milieu physique

La zone d'implantation potentielle du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé se situe dans un **environnement à vocation industrielle et agricole**, caractérisé par un **relief légèrement subhorizontal** avec des altitudes variant entre **241 et 248 mètres**. Le climat local est **océanique tempéré**, avec des précipitations régulières et des vents dominants venant du Sud-Ouest. La zone repose sur un **socle schisto-gréseux** avec en surface de la terre végétale ou des surfaces imperméabilisées. **Aucune ressource en eau potable n'est exploitée sur le site**, et **aucun cours d'eau ne le traverse**. Le cours d'eau le plus proche est le Ruisseau de Rozan, situé à 900 mètres au Nord-Ouest de la ZIP.

La zone de projet est positionnée au sein d'une **Aire d'Alimentation de Captage** : cependant, on identifie un faible risque d'incidence en phase travaux.

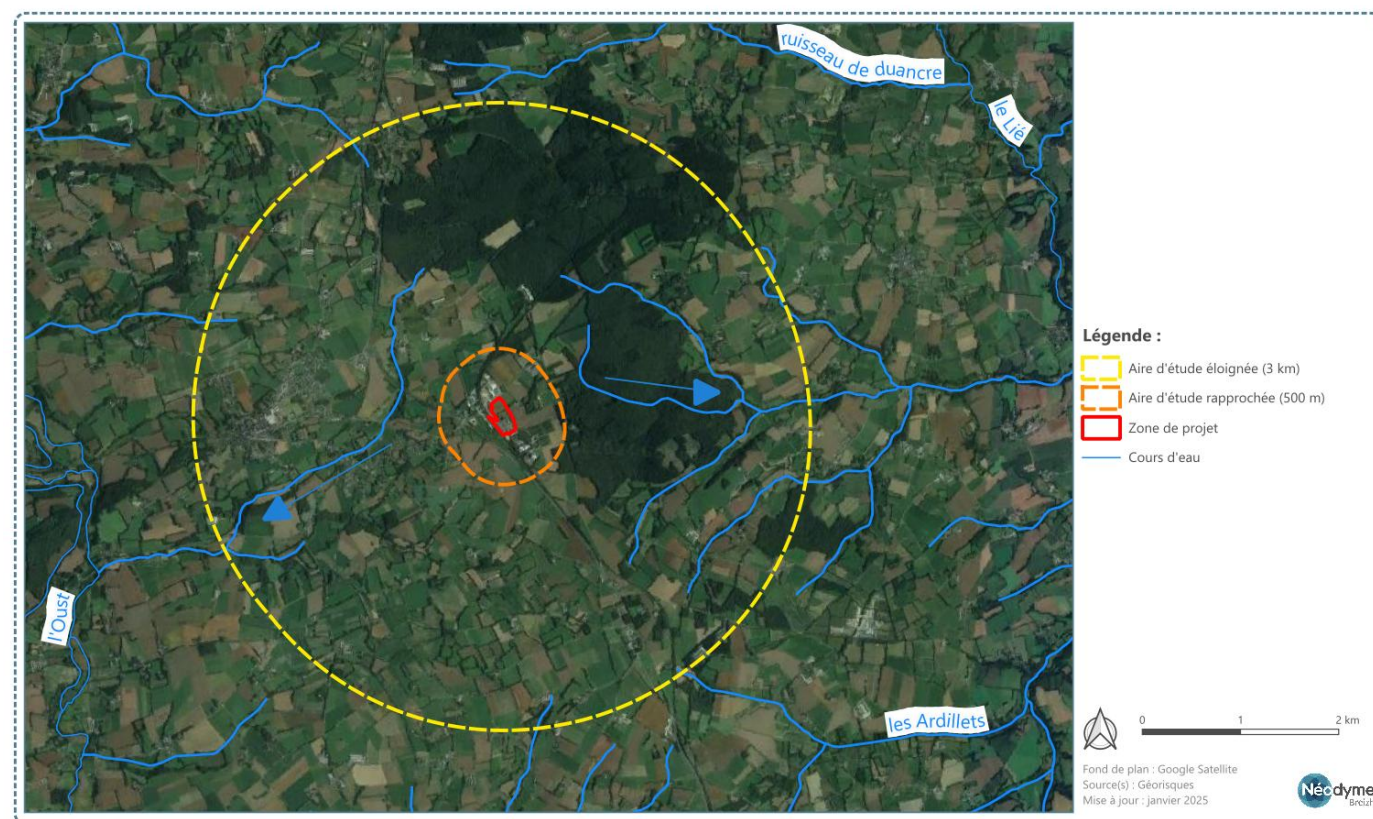


Figure 3 : Réseau hydrographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.2. Milieu naturel

Aucune zone naturelle protégée n'est présente au droit ou à proximité du site d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 1,4 km au Nord-Est de la zone de projet. La **ZNIEFF** la plus proche est de type 2, et nommée « Forêt de la Perche – 530030212 », est située à 440 m à l'Est de la zone de projet. Une **interdépendance potentielle modérée** a été relevée par Dervenn qui sera analysée en phase impacts.

L'analyse écologique de terrain effectuée par le bureau d'étude DERVENN a permis d'identifier une **biodiversité relativement ordinaire**, avec des milieux naturels communs comme des friches, des prairies, des haies et quelques bâtiments.

En termes d'enjeu, le site présente des niveaux modérés via la présence de prairies pouvant abriter des reptiles, à fort au niveau des haies arborées avec la présence de certaines espèces d'oiseaux en déclin. **Aucune espèce végétale protégée ni habitat naturel remarquable n'a été identifié.** En revanche, la présence de quelques **espèces animales protégées ou en déclin a été mise en évidence.**

Par ailleurs, **aucune zone humide** n'a été identifiée au droit du site d'étude.

La cartographie ci-dessous indique les zones du site d'étude servant d'habitat pour les espèces.



Figure 4 : Enjeux de conservation des habitats d'espèces protégées et patrimoniales (source : Dervenn)

3.3. Paysage et patrimoine

Le site d'étude, localisé au sein de la Zone Industrielle de la Gare d'Uzel, se caractérise par une structure bocagère discontinue, des paysages agricoles alternant entre ouvertures et cloisonnements, et la présence d'espaces forestiers en lisière (notamment la forêt de la Perche à l'Est).

3.3.1. Perception visuelle du site

L'analyse visuelle révèle que, malgré quelques points hauts à proximité, le site est largement masqué depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée. Ce masquage est principalement dû à la topographie, la trame végétale (haies, boisements), le bâti industriel et les aménagements routiers (merlons, haies d'accompagnement). Les rares vues directes sur le site émanent uniquement de certains bâtiments industriels ou voies internes à la zone d'activités, dans un environnement déjà anthropisé, ce qui limite fortement l'enjeu paysager.

Les photographies suivantes présentent les points de vue depuis lesquels le site d'étude est visible.



Figure 5 : Vues depuis le Nord de la Zone Industrielle et depuis la D35, les vues sur le site d'étude sont directes (source : Dervenn)



Figure 6 : Vue depuis la voie à l'Est du site d'étude, les vues sur le site d'étude sont directes (source : Dervenn)

3.3.2. Patrimoine culturel

Sur le plan patrimonial, aucun monument historique ni périmètre de protection n'est concerné, et seul un enjeu archéologique modéré est identifié sur la frange Nord du site : il s'agit de la présence d'une Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

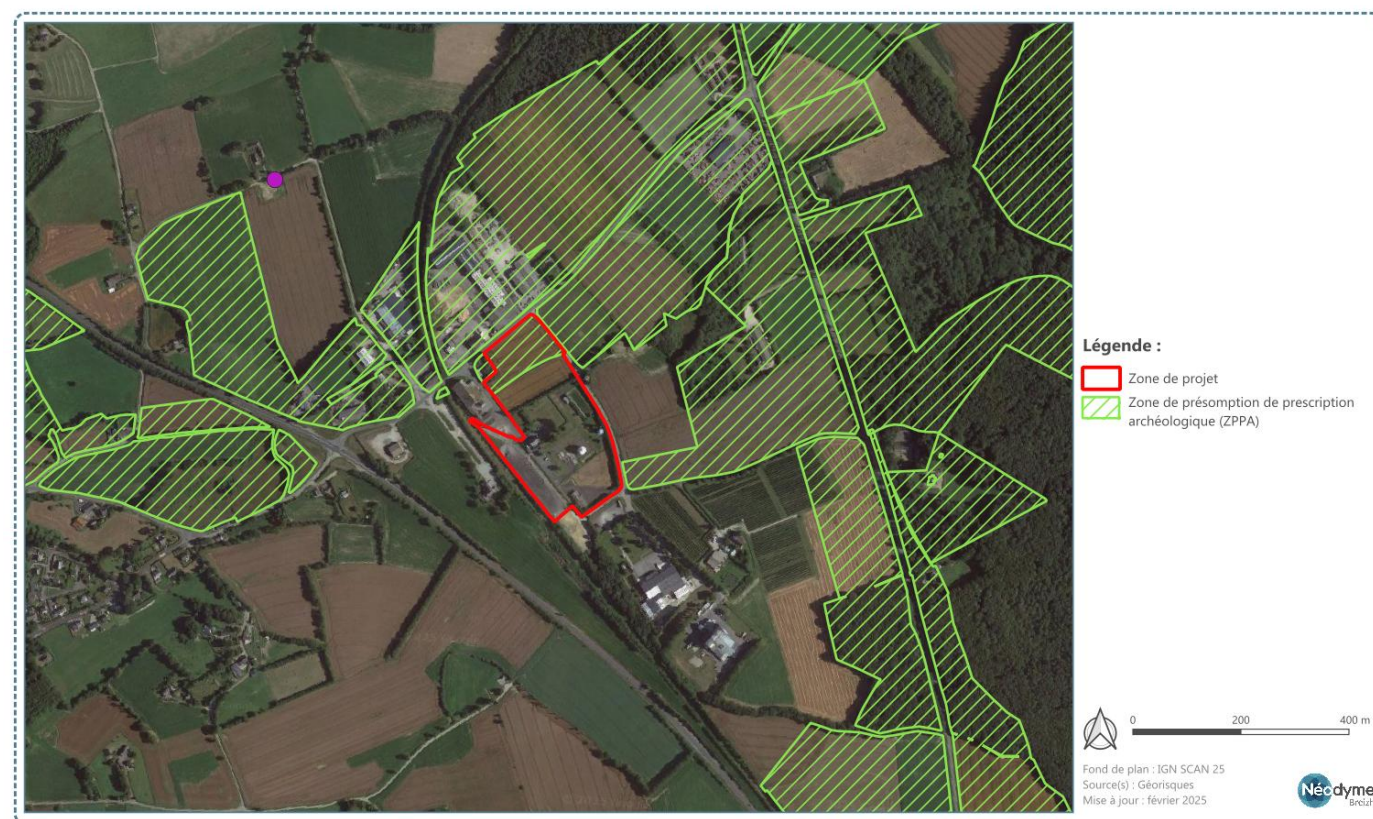


Figure 7 : Localisation des ZPPA au droit de la ZIP (source : Géoplateforme)

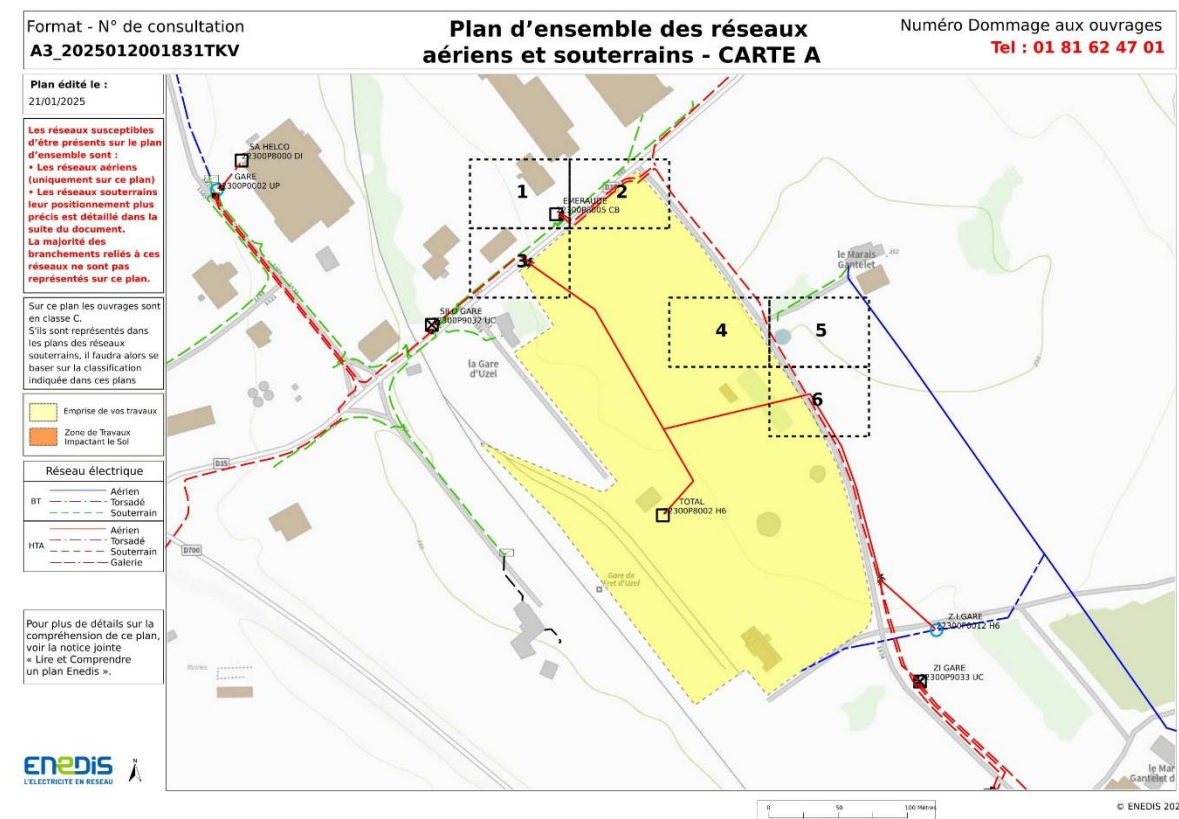


Figure 8 : Localisation des ouvrages ENEDIS – plan d'ensemble (source : ENEDIS)

L'intégration du site dans le paysage environnant est globalement satisfaisante, et les enjeux visuels et patrimoniaux sont jugés faibles à nuls sur l'ensemble des secteurs étudiés.

3.4. Milieu humain

Saint-Hervé est une commune rurale à habitat dispersé. Le bâti de la commune est très éparé, bien que l'on observe deux regroupements d'habitats (regroupement d'habitations du bourg de Saint-Hervé et le hameau de la Haute Chênaie). Le reste de l'habitat est situé au bord des routes, et de façon disséminée. A noter les habitations les plus proches sont identifiées à 85 m au Nord et 95 m au Nord-Est.

Le Nord du site d'étude est une zone exploitée pour des activités agricoles (culture de l'orge), tandis que la portion Sud est un ancien site industriel (Antargaz-Finagaz) dont la cessation d'activité administrative est en cours. Aucun sentier de randonnée ne passe à moins d'un kilomètre de la zone de projet. Aucun motif forestier n'est intégré dans la ZIP.

Le site est accessible depuis les routes départementales D35 et D700. On note également la présence d'une voie ferrée à l'Ouest aujourd'hui hors service.

Le site d'étude est traversé et longé par des réseaux d'acheminement d'électricité et par des canalisations d'eau d'assainissement. Des préconisations ont été émises par les exploitants en phase projet : un recul d'un mètre autour des quatre pylônes situés au sein de l'emprise projet sera à apposer, ainsi qu'un recul d'1,5 m devra être apposé depuis les canalisations concernées par l'implantation projet.

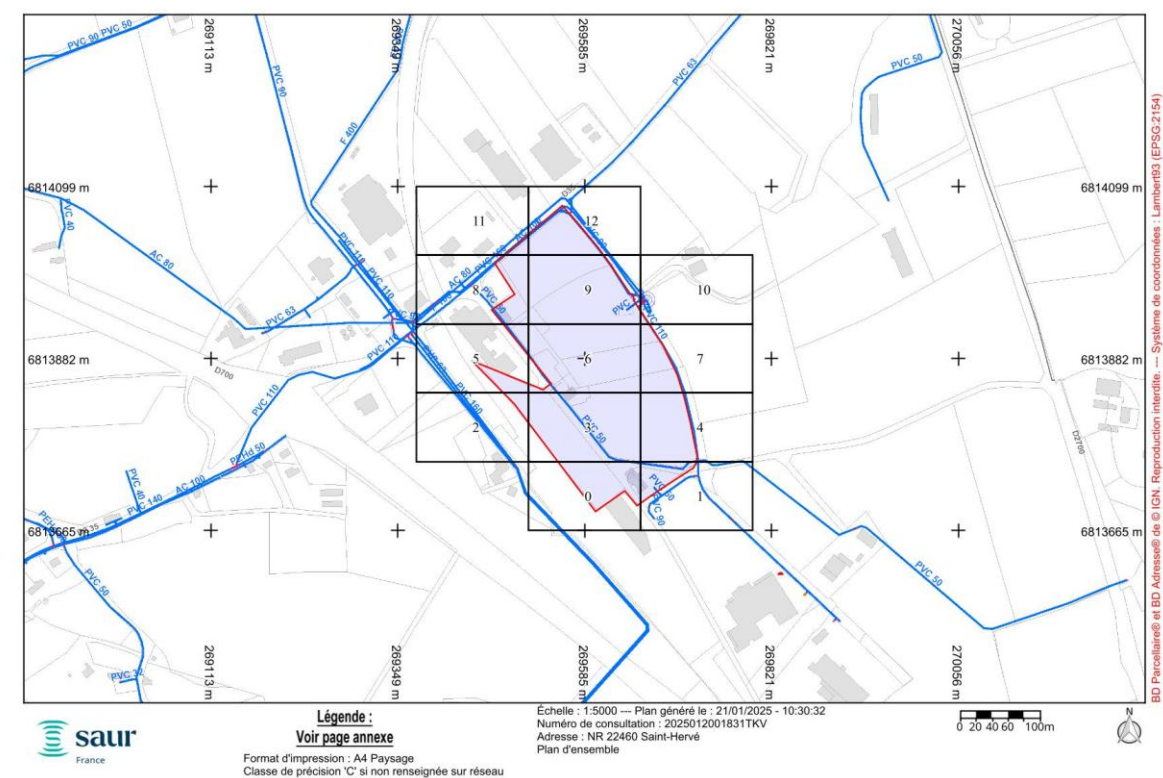


Figure 9 : Localisation des ouvrages SAUR – plan d'ensemble (source : SAUR)

3.5. Tableau de synthèse de l'état initial de l'environnement

La première partie de l'Étude d'impact sur l'Environnement a consisté à préciser l'état actuel des terrains du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé sur la commune de Saint-Hervé, et des composantes de leur environnement pour en déterminer la sensibilité : la synthèse est récapitulée dans le tableau suivant.

Contraintes et enjeux		État initial	Sensibilité
Milieu physique	Contexte climatique	La commune de Saint-Hervé est exposée à un climat océanique franc. Sur la période 1991-2020 (et records), à la station météorologique de Kerpert, la température moyenne annuelle est de 10,8°C. La zone de projet présente une durée d'ensoleillement moyenne annuelle inférieure ou égale à 1 750 h/an. Les Côtes d'Armor comptabilisent 37 jours d'orage par an.	Nulle
	Contexte géologique	La zone de projet est constituée de formations schisto-gréseuses du briovérien.	Nulle Stabilité des complexes géologiques au droit de la zone de projet.
	Contexte topographique	Les Côtes d'Armor montrent une géomorphologie très adoucie, liée à une histoire géologique très ancienne. Les reliefs sont néanmoins différenciés entre le Nord, où les paysages à l'arrière de la côte sont aplanis, et le Sud, qui présente des reliefs plus vigoureux. La zone de projet présente des points hauts s'établissant à 248 m NGF et des points bas pouvant aller jusqu'à 241 m NGF. Les pentes moyenne de l'ordre de 2 à 3 % tandis que la plus forte observée atteint 29%.	Faible
	Contexte hydrogéologique	La zone de projet se situe au droit de la masse d'eau « Vilaine ». Elle est en mauvais état chimique (nitrates) et en bon état chimique pesticides. La zone de projet n'est pas située au sein d'un périmètre de protection relatif aux captages d'eau destinés à la consommation humaine, puisque située à 540 m du PPR le plus proche (Hameau de Beauregard). La zone de projet est concernée par une aire d'alimentation de captage puisque située au sein de l'aire d'alimentation de captage « Oust ».	Modérée Position de la zone de projet au sein d'une Aire d'Alimentation de Captage, mais d'un faible risque d'incidence en phase travaux.
	Contexte hydrographique	La commune de Saint-Hervé se trouve dans le bassin Loire-Bretagne, au cœur du bassin de la Vilaine et des Côtiers Bretons. La zone de projet est située en tête de bassin versant. Aucun cours d'eau n'est situé au sein de la zone de projet : le plus proche est à environ 900 m, il s'agit du Ruisseau de Rozan.	Faible Zone de projet en tête de bassin versant, mais absence de cours d'eau au sein de la zone de projet.
Milieu naturel	Trame verte et bleue	SRCE Bretagne : aucun élément n'est relevé au sein de la zone de projet. Enjeu continuités écologiques : bien qu'à proximité d'obstacles écologiques à l'Ouest (RD700 et zone d'activité), le site est situé en bordure de plusieurs corridors écologiques locaux voire régionaux, le reliant à l'Est à des zonages du patrimoine naturel notamment forestiers (Forêt de la Perche). L'enjeu vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue au regard du SCoT et du PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre est jugé moyen en raison de la présence sur la commune du projet d'éléments relevés liés à la Trame Verte et Bleue.	Modérée Éléments présents sur la commune (SCoT et du PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre).
	Zones naturelles	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 1,4 km au Nord-Est du site d'étude. L'enjeu est faible. La ZNIEFF la plus proche est de type 2, et nommée « Forêt de la Perche – 530030212 », est située à 440 m à l'Est de la zone de projet. Une interdépendance potentielle modérée a été relevée par Dervenn qui sera analysée en phase impacts. Aucune autre zone naturelle ou d'intérêt écologique n'est présente au sein du site d'étude ou de son aire d'étude rapprochée	Modérée Présence d'une ZNIEFF de type 2 à environ 440 m à l'Est de la zone de projet., pouvant avoir une interdépendance potentielle
	Massifs forestiers	Aucun élément forestier n'a été inventorié sur le site d'étude.	Nulle
	Zone humide	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site via les prospections de terrain (critère pédologique et floristique).	Nulle
Richesse Biologique		➤ Enjeu végétation : aucune végétation ne présente d'enjeu de conservation ; ➤ Enjeux flore : - Aucune espèce floristique ne présente d'enjeu de protection ou de conservation ; 8 espèces exotiques envahissantes ; ➤ Enjeux faune : - Reptiles : une espèce protégée non menacée (Lézard des murailles) ;	Limitée à forte d'après les inventaires de Dervenn.

Contraintes et enjeux		État initial	Sensibilité
		- Avifaune : 13 espèces d’oiseaux protégées liées aux haies ou aux bâtiments, avec 5 espèces patrimoniales à enjeu de conservation : Alouette des champs (non protégée), Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Moineau domestique, Verdier d’Europe ; - Mammifères terrestres : présence d’une espèce patrimoniale non protégée (Lapin de garenne) ; - Chiroptères : - Un gîte d’estivage et d’hivernage de 2 espèces de chiroptères (Oreillard roux et Pipistrelle commune) 10 espèces de chauves-souris en chasse-transit.	
Paysage et patrimoine	Patrimoine culturel	Aucun périmètre de protection des Monuments historiques n’intercepte le site d’étude, ni les aires d’étude. En revanche, le site d’étude fait partie d’une Zone de présomption de patrimoine archéologique (ZPPA).	Faible
	Contexte du patrimoine et du paysage éloigné	L’Ouest de l’aire d’étude éloignée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : entrées du centre-bourg d’Uzel et quartier de la Ville d’en Haut, bourg de Saint-Hervé, voies de circulation (notamment les D700 et D35, axes primaires, particulièrement fréquentés) et quelques lieux-dits. Des vues dégagées vers le site d’étude existent, depuis certaines entrées de Uzel en particulier, mais le site d’étude est systématiquement masqué par la trame végétale qui accompagne la Zone industrielle Gare d’Uzel côté ouest. Ailleurs, il est aussi masqué par l’urbanisation, la trame végétale éparse située entre la zone et le site d’étude, et la topographie. Le Sud de l’aire d’étude éloignée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : D700 (axe primaire), D76 et D53 (axes secondaires) et des lieux-dits. Globalement, depuis ces lieux, le site d’étude est masqué par la Zone industrielle, la trame végétale qui l’accompagne au sud, la trame végétale/merlon qui accompagne les voies. L’Est de l’aire d’étude éloignée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : lieux-dits. Depuis ces lieux, le site d’étude est systématiquement masqué par la forêt de la Perche, et par la topographie (point haut à 250 m NGF à l’est du site d’étude). Le Nord de l’aire d’étude éloignée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : D76, D35, D81 et des lieux-dits. Depuis les voies de circulation, le site d’étude est systématiquement masqué par la forêt de la Perche. Des vues dégagées vers le site d’étude existent depuis « la Haute Rive », mais le site d’étude reste camouflé par la trame végétale.	
	Perception et interaction dans le paysage rapproché et immédiat	L’Ouest de l’aire d’étude rapprochée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : une partie de la Zone industrielle Gare d’Uzel, les entrées du bourg de Saint-Hervé, la D700 et la D76 et la D235, et des lieux-dits. Globalement, le site d’étude est masqué par la trame végétale qui accompagne les voies, la Zone industrielle, et l’urbanisation de Saint-Hervé. A noter, la présence d’une maison d’habitation et de bâtiments industriels, immédiatement au nord-ouest du site d’étude, et depuis lesquels il est perceptible. Toutefois, cette visibilité, dans un espace industriel, présente un enjeu faible. Le Sud de l’aire d’étude rapprochée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : la voie immédiatement au sud et la Zone industrielle de la Gare d’Uzel, la D700 et des lieux-dits. Depuis la D700 et les lieux-dits, le site d’étude est masqué par la trame végétale, et par la topographie. Il est visible directement depuis la voie située immédiatement au sud, et depuis le sud de la Zone industrielle. Toutefois, cette visibilité, depuis un espace industriel, présente un enjeu faible. L’Est de l’aire d’étude rapprochée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : la voie immédiatement à l’est, et la D76 et des lieux-dits. Depuis la D76 et les lieux-dits, le site d’étude est masqué par la topographie (point haut à l’est du site d’étude) et par la forêt de la Perche. Depuis la voie immédiatement à l’est du site d’étude, les vues sur le site sont directes. En revanche, cette visibilité, depuis une voie très peu fréquentée dans la Zone industrielle, présente un enjeu faible. Le Nord de l’aire d’étude rapprochée intègre les lieux potentiellement à enjeux suivants : la Zone industrielle de la Gare d’Uzel, la D35 et la D76, et des lieux-dits. Depuis la D76 et les lieux-dits, le site d’étude est masqué par la forêt de la Perche, la Zone industrielle et la trame végétale qui l’accompagne. Depuis la D35 et la partie nord de la Zone industrielle, les vues sur le site d’étude sont directes. Toutefois, cette visibilité, depuis un espace industriel, présente un enjeu faible.	Faible Absence de monuments historiques dans les aires d’étude, absence de visibilité depuis la majorité des points de vue, au sein des aires d’étude
Milieu humain	Contexte communal et intercommunal	Saint-Hervé est une commune rurale à habitat dispersé. Elle est située hors unité urbaine et hors attraction des villes. Elle dispose d’une densité de 41 hab./km² et était habitée en 2021 par 401 personnes. Le bâti de la commune est très épars, bien que l’on observe deux regroupements d’habitats (regroupement d’habitations du bourg de Saint-Hervé et le hameau de la Haute Chênaie). Le reste de l’habitat est situé au bord des routes, et de façon disséminée. A noter les habitations les plus proches sont identifiées à 85 m au Nord et 95 m au Nord-Est pour les plus proches. Le Nord du site d’étude est une zone exploitée pour des activités agricoles (cultures), tandis que la portion Sud est un ancien site industriel (Antargaz-Finagaz) dont la cessation d’activité administrative est en cours. Aucun sentier de randonnée ne passe à moins d’un kilomètre de la zone de projet.	Modérée Présence d’habitations à proximité immédiate de la zone de projet, bien qu’installées dans une zone industrielle.

Contraintes et enjeux		État initial	Sensibilité
	Occupation du sol	Saint-Hervé est une commune à occupation essentiellement agricole, où se distinguent un centre-bourg au Nord/Nord-Ouest et une zone industrielle à l'Est (au droit de la zone de projet). On y retrouve quelques petits espaces forestiers, constitués de feuillus et de pins sylvestres, disséminés au sein du territoire de manière éparse. Le tissu urbain est très peu représenté, et dispersé. La zone de projet est située, pour moitié, au droit de parcelles affectées à une activité agricole, identifiées selon le RPG 2023 comme des parcelles dédiées à la culture de l'orge. Le Sud de la zone de projet est affecté à une activité industrielle selon le Corine Land Cover. D'après l'INAO, la commune est concernée par 1 produit de qualité AOC, 0 produit de qualité AOP, 4 produits IGP, 1 produits AOC-IG et 421 produits Label Rouge. Aucun motif forestier n'est intégré dans la zone de projet.	Modérée Vocation agricole de la partie Nord du site d'étude
	Réseaux	La zone de projet est accessible par les routes D35 et D700. Au sein de l'aire rapprochée se trouvent également plusieurs chemins agricoles et forestiers, mais aucun au sein de la zone de projet. Ces routes et chemins semblent suffisamment dimensionnés pour accueillir les engins de chantier. La voie ferrée la plus proche dessert la gare de Uzel, à quelques mètres des limites de la zone de projet, mais n'est aujourd'hui plus utilisée. Aucun aéroport n'est identifié dans un rayon de 10 km. Le site d'étude est traversé et longé par des réseaux d'acheminement d'électricité et par des canalisations d'eau d'assainissement. Des préconisations ont été émises.	Modérée Réseaux identifiés : présence de lignes électriques et de canalisations d'eau d'assainissement.
	Qualité de l'air	L'indice ATMO montre que 301 jours en 2023 étaient en situation de qualité de l'air moyenne, contre 40 jours dégradés et 21 jours mauvais. Les principales sources d'émissions à Rennes métropole sont : - Le transport routier, contribuant majoritairement aux émissions de NO₂. - Le secteur résidentiel, notamment le chauffage au bois, responsable de près de 50 % des émissions de PM2.5. - L'agriculture, principale source d'ammoniac (NH₃), représentant 98 % des émissions de ce polluant. L'industrie, qui joue un rôle moindre mais reste une source d'émissions.	Nulle
Risques majeurs	Risque climatique	Tout le département est soumis à des risques climatiques. De manière générale, les conditions climatiques actuelles présentent des épisodes extrêmes plus fréquents du fait du changement climatique.	Faible
	Risque inondation	Au sein du DDRM des Côtes d'Armor, la commune de Saint-Hervé n'est pas identifiée comme commune concernée par le risque Inondation. Le cours d'eau le plus proche est situé à environ 900 m des limites de la zone de projet. La commune n'est pas couverte par un PPRI, un TRI ou un AZI, mais est concernée par un PAPI.	Faible
	Mouvements de terrain	Aucune cavité ou mouvement de terrain n'est recensé dans la commune de Saint-Hervé. Un aléa faible de risque de retrait-gonflement des argiles est relevé sur la portion Sud de la zone de projet.	Faible
	Risque sismique	La commune Saint-Hervé est classée en zone de sismicité faible (niveau 2).	Nulle
	Risque de feu de forêt	Le département des Côtes d'Armor n'est pas particulièrement soumis au risque incendie. Le SDIS 22 a émis une liste de préconisations pour l'ensemble des projets photovoltaïques implantés sur le territoire. La zone de projet n'est pas concernée par la présence de boisements au sein de la zone de projet. Quelques éléments sont relevés aux abords.	Faible
	Risque technologiques	Aucun site SEVESO n'est localisé dans l'aire rapprochée de la zone de projet ni au sein de la zone de projet. Le site Antargaz-Finagaz au sein duquel est implantée la zone de projet n'est plus en activité. Notons que le site d'étude accueillait anciennement les activités Antargaz du site de Saint-Hervé : la cessation d'activité administrative est en cours. Le PPRT a été abrogé en 2023. On compte 1 ICPE à 180 m au Sud de la zone de projet. La commune de Saint-Hervé est concernée par un site pollué : une ancienne décharge qui se situe dans le Sud-Ouest de la commune. Elle n'est pas présente au sein de l'aire d'étude rapprochée ni au sein de la zone de projet. 3 sites industriels sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée. Le plus proche est à environ 60 m de la zone de projet au Nord-Est.	Faible Ancien site ICPE lié aux activités de la société Antar-gaz, avec cessation d'activité administrative en cours. Identification de polluants dans le sol mais réalisation de travaux de dépollution. Une ATTES ALUR sera jointe au présent dossier de permis de construire

L'analyse de l'état actuel du secteur du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé de Saint-Hervé fait apparaître une sensibilité sur plusieurs points cités au sein du tableau précédent. Au regard de cette sensibilité environnementale, l'analyse de l'incidence du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé de Saint-Hervé s'est ensuite attachée à prendre en compte les incidences par compartiments de l'environnement et à déterminer les mesures d'évitement et de réduction nécessaires à leur prise en compte.

4. CHOIX DU SITE, JUSTIFICATION DU PROJET ET PRESENTATION DES SCENARIOS D'IMPLANTATION

4.1. Choix du site

Le site étudié ne présente pas de risque issu du milieu physique ou de risque technologique qui puisse être incompatible à la mise en place et à l'exploitation de projets photovoltaïques. De plus, il est à noter :

Le projet photovoltaïque de Saint-Hervé, d'une capacité de 5,3 MWc et pouvant produire jusqu'à 5,6 GWh/an, réponds pleinement aux objectifs nationaux, régionaux et locaux de développement de la production photovoltaïque ;

› Le site de Saint-Hervé permet de revaloriser un site dégradé, au passif industriel, issu de l'objectif initial du partenariat noué entre Générale du Solaire et Antargaz,

Aucun conflit d'usage n'a été identifié : le site est actuellement dans un état de friche et ne fait l'objet d'aucun usage. Le parc photovoltaïque permettra ainsi de revaloriser le terrain dégradé en permettant la production d'une électricité verte.

Le projet s'insérera de manière discrète dans le paysage local, puisqu'il sera masqué depuis ses abords et dans un périmètre éloigné ;

Le projet sera respectueux de l'environnement et de la biodiversité dans lequel il prend place ;

La topographie du terrain ne constitue pas un obstacle à l'équipement du site ;

La compatibilité urbanistique a été confirmée ; de plus, les parcelles du projet sont classées en zone d'accélération pour le photovoltaïque au sol ;

Le tracé de raccordement envisagé à date projette de relier le site d'étude au poste source de la commune d'Uzel, à environ 3,5 km ;

Répond aux critères d'implantation technico-économiques d'un parc solaire ;

Apparaît comme la solution la plus pertinente sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

L'ancien site de stockage de gaz, situé dans la zone industrielle de la Gare d'Uzel au sein de la commune de Saint-Hervé, est donc tout à fait adapté à l'implantation d'un parc photovoltaïque et permettra de dégager une production électrique conséquente pour le territoire communal et intercommunal.

4.2. Concertation des parties prenantes

Le développement et la conception du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé de Saint-Hervé ont fait l'objet d'un ensemble d'échanges et de réunions avec les acteurs du territoire.

ANTSOL 10 a entamé les échanges avec la mairie de Saint-Hervé et le Président de l'intercommunalité de Loudéac Communauté Bretagne Centre, puis a sollicité la DDTM des Côtes d'Armor, afin de leur présenter le projet et de discuter des différents enjeux. Une fois le projet suffisamment avancé, ANTSOL 10 a présenté les résultats des études à l'ensemble du conseil municipal de Saint-Hervé.

Plusieurs actions à destination du territoire sont prévues afin d'accentuer l'aspect territorial et local du projet :

- › Le processus d'instruction du permis de construire comprend la mise en œuvre d'une enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront également faire part de leurs remarques et questions ;
- › En amont du chantier, des entreprises locales seront consultées pour les différents lots de la construction du parc photovoltaïque ;
- › Une fois le parc mis en service et en concertation avec la mairie de Saint-Hervé, la mise en place d'un panneau d'information et une visite pédagogique pourraient être proposées pour valoriser le parc photovoltaïque, expliquer son fonctionnement et faciliter son appropriation locale ;
- › Enfin, des entreprises locales seront consultées pour assurer son entretien.

4.3. Scénarios d'implantation

Avant d'aboutir au choix final du scénario d'implantation du projet, plusieurs scénarios ont été étudiés afin d'adapter le projet aux contraintes environnementales, techniques et paysagères. En tout, trois scénarios ont été étudiés et sont décrits dans les titres suivants.

4.3.1. Scénario 1 (non retenu)

Une première variante maximaliste dans laquelle tout le site d'étude est équipé de panneaux photovoltaïques, soit une superficie d'environ 5,6 ha. Cette variante ne prend en compte ni les contraintes techniques, ni les contraintes environnementales, ni les prescriptions du SDIS 22.

✂ Caractéristiques :

Puissance prévue : 9,11 MWc

Surface clôturée : 5,6 ha

Impact environnemental : fort, pas de prise en compte des milieux naturels sensibles

⊗ Pourquoi ce scénario a-t-il été écarté ?

Ce scénario ne respectait pas les principes de préservation de l'environnement (enjeux biodiversité, usages agricoles sur la portion Nord du site), ce qui le rendait **incompatible avec les réglementations** en vigueur.



Figure 10 : Variante maximaliste du projet photovoltaïque de Saint-Hervé

4.3.2. Scénario 2 (non retenu)

Ce deuxième scénario applique la démarche « *Éviter, Réduire, Compenser* » afin de préserver les zones à enjeux écologiques et de maintenir une activité agricole viable.

Une deuxième variante a été étudiée. Sur cette variante, une exclusion de la zone Nord a été observée répondant à une volonté locale : en effet, un autre projet pourrait voir le jour dans les années à venir. De plus, cette partie Nord du site d'étude comportait des enjeux paysagers (visibilités), agricole (le site est actuellement exploité pour des cultures) et présentait une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).

La haie séparant le secteur Nord de la partie Sud comportait quant à elle des enjeux relatifs à la biodiversité. Le reste du site d'étude est équipé de panneaux photovoltaïques.

Des contraintes liées à la présence de pylônes électriques au sein du site d'étude et de canalisations d'eau n'ont pas été prises en compte.

Cette variante s'étendrait sur une surface d'environ 3,8 ha et permettrait l'installation de 6 MWc, soit une réduction de plus d'un tiers par rapport à la variante 1.

✦ Améliorations par rapport au scénario 1 :

- Exclusion de la zone Nord afin de répondre aux enjeux locaux (usage agricole maintenu) ;
- Réduction des enjeux paysagers (visibilités sur le site depuis les habitations les plus proches) ;

Évitement d'une zone archéologiquement sensible ;

Espaces écologiquement sensibles sont préservés : maintien de la haie située entre le secteur Nord et la partie Sud du site.

✦ Caractéristiques :

Puissance prévue : 6 MWc

Surface clôturée : 3,8 ha

Impact environnemental : limité grâce à l'évitement des zones sensibles

🚫 Pourquoi ce scénario a-t-il été écarté ?

Bien qu'il prenne en compte l'environnement et l'agriculture, il ne répondait pas encore aux contraintes techniques, du fait de la présence de pylônes haute tension et de canalisations de réseaux d'eaux.



Figure 11 : Variante évitant la partie Nord et la haie interne du projet photovoltaïque de Saint-Hervé

4.3.3. Scénario 3 (retenu)

Ce troisième scénario applique la démarche « *Éviter, Réduire, Compenser* » afin de préserver les zones à enjeux écologiques.

Une troisième variante du projet dans laquelle toutes les **zones de sensibilité écologique forte sont évitées** (maintien de la haie à enjeu (Cf. plan : « haie existante ») séparant la zone agricole et la surface artificialisée, mais également des haies périphériques et de la maison servant de gîte aux chiroptères). A noter également qu'aucune terre agricole ne sera concernée par le projet.

Les **prescriptions du SDIS 22** sont également respectées dans cette variante (création d'une piste périphérique de 3 m de largeur et de citernes incendie).

De plus, les **servitudes** grevant le terrain ont été prises en compte ; les pylônes supportant la ligne électrique aérienne au Nord-Est sont évités, un retrait est respecté depuis les canalisations d'eau à l'Ouest, et sur la zone recommandée par la SNCF, sur la pointe Nord-Ouest du site.

Cette variante est la version finale du plan d'implantation, permettant une séquence d'évitement et de réduction d'impact la plus efficace possible.

Le périmètre du projet est limité de façon conséquente pour donner suite à la prise en compte des enjeux précédemment évoqués : **la surface clôturée finale prend place sur 3,58 ha, soit une réduction de 36% par rapport à la zone d'étude initiale de 5,6 ha. La puissance installée est de 5,3 MWc, soit une réduction de puissance de 42% par rapport à la variante 1.**

Améliorations par rapport au scénario 1 et 2 :

- Evitement des servitudes techniques ;
- Evitement des zones de sensibilité ;
- Respect des préconisations du SDIS 22 ;

Caractéristiques :

Puissance prévue : 5,3 MWc

Surface clôturée : 3,58 ha

Impact environnemental : réduit, grâce à l'évitement des zones sensibles et servitudes techniques

Pourquoi ce scénario a-t-il été retenu ?

Il est le plus équilibré : il préserve les milieux naturels,, réduit l'impact visuel pour les riverains et respecte l'ensemble des préconisations techniques imposées.



Figure 12 : Variante retenue du projet photovoltaïque de Saint-Hervé

Le scénario 3 a été retenu car il offre la meilleure intégration possible du projet et respecte l'ensemble des contraintes locales. Il respecte à la fois l'environnement, le cadre paysager, la compatibilité des usages, et les contraintes techniques tout en garantissant une production d'énergie optimale.

5. DESCRIPTION DU PROJET

5.1. Caractéristiques principales du projet

Le Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé de Saint-Hervé présentera les principales caractéristiques suivantes :

Puissance de l'installation	5,3 MWc
Surface clôturée	3,58 ha
Clôture	852 m
Nombre de modules	7 290
Type	Fixe

Le raccordement électrique externe du projet du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé devrait s'orienter vers le poste source d'Uzel, situé à environ 3,5 km au Nord du projet.

5.2. Détail des installations

La conception du projet a été faite sur la base d'un panneau type avec une puissance unitaire projetée de 730 Wc pour un début de chantier en 2027, ce qui permettrait d'obtenir une puissance de 5,3 MWc sur l'ensemble du parc photovoltaïque.

Le projet sera localisé sur un total de **3,58 ha clôturés**, qui seront implantées en **panneaux photovoltaïques fixes**. Ce sont 7 290 panneaux, soit une surface totale d'environ 19 021 m² qui seront implantés, d'une dimension de 2,4 m * 1,1 m.

Les panneaux photovoltaïques sont assemblés par rangées sur une table d'assemblage, inclinée d'environ **15°**. Les modules sont positionnés sur les supports en respectant un espacement de 1 à 2 cm afin de laisser l'eau s'écouler dans ces interstices.

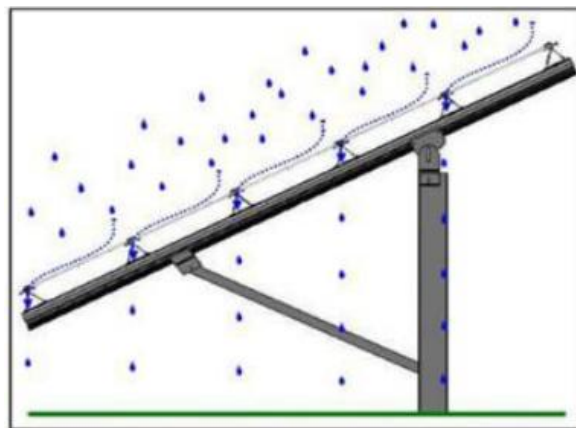


Figure 13 : Schéma de principe de ruissellement sur panneaux photovoltaïques

Le site de Saint-Hervé a la particularité d'être composé de surfaces bétonnées et de sols dits « naturels ». Ainsi, la méthode de fixation des tables d'assemblage différera en fonction des zones du site :

- › Sols « naturels » : pieux battus ou vissés dans le sol à l'aide d'une batteuse hydraulique.
- › Sols « bétonnés » : fixation sur la dalle béton par étrier et cheville béton, ou à défaut fixation sur plots béton posés à la surface du sol.

Avec une hauteur du point bas à 1,10 m et un espacement inter-rangées de 2,5 m, le parc photovoltaïque respecte par ailleurs les critères techniques l'excluant du calcul de consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le poste de transformation et de livraison sera de type préfabriqué et aura une teinte blanc crème (RAL 9001). Sa surface sera d'environ 19,2 m² et ne dépassera pas 2,75 m de hauteur.

La circulation au sein du parc solaire sera assurée par **une piste périphérique légère de 3 m de large**, aménagée sur une longueur d'environ 700 m, soit une surface totale d'environ 2 650 m².

En outre, **une piste lourde de 3 m de large et de 70 m de long** est prévue au niveau de l'accès Nord-Ouest du parc pour pouvoir installer et desservir le poste de transformation et de livraison. **Une aire de retournement** de 11 m de rayon, soit une superficie de 380 m², sera également aménagée à la pointe Nord-Ouest du projet afin de faciliter la circulation.

Le parc photovoltaïque sera entièrement clôturé par une **clôture grillagée de 2 m de hauteur**. Le site disposant déjà d'une clôture, celle-ci sera réutilisée autant que possible. Les tronçons en mauvais état seront remplacés. Le parc solaire sera ainsi entièrement clôturé sur un linéaire total d'environ 852 m, pour une emprise d'environ 3,58 ha.

De plus, le parc photovoltaïque disposera de **trois portails d'entrée**, positionnés au Nord-Ouest, au Nord-Est, et au Sud-Est. Les portails seront de **couleur verte**.

Une citerne incendie souple de 120 m³ est prévue à proximité du portail d'accès Nord-Ouest. Cette citerne sera accompagnée d'une aire d'aspiration de 32 m².

Rappelons que le site est situé sur une surface déjà artificialisée (ancien site de stockage de gaz).

Les panneaux seront installés de préférence à l'aide pieux battus ou vissés (« sols naturels ») et étriers avec chevilles béton ou à défaut plots béton (« sols bâtonnés ») qui seront de faibles envergures.

Cette solution occasionne peu d'impact sur le sol et réduit l'artificialisation et l'imperméabilisation liée au projet comparé à une implantation bétonnée.

De plus, cette solution facilite le démantèlement de l'installation photovoltaïque une fois l'exploitation terminée et permet ainsi de restituer la parcelle dans son état initial.

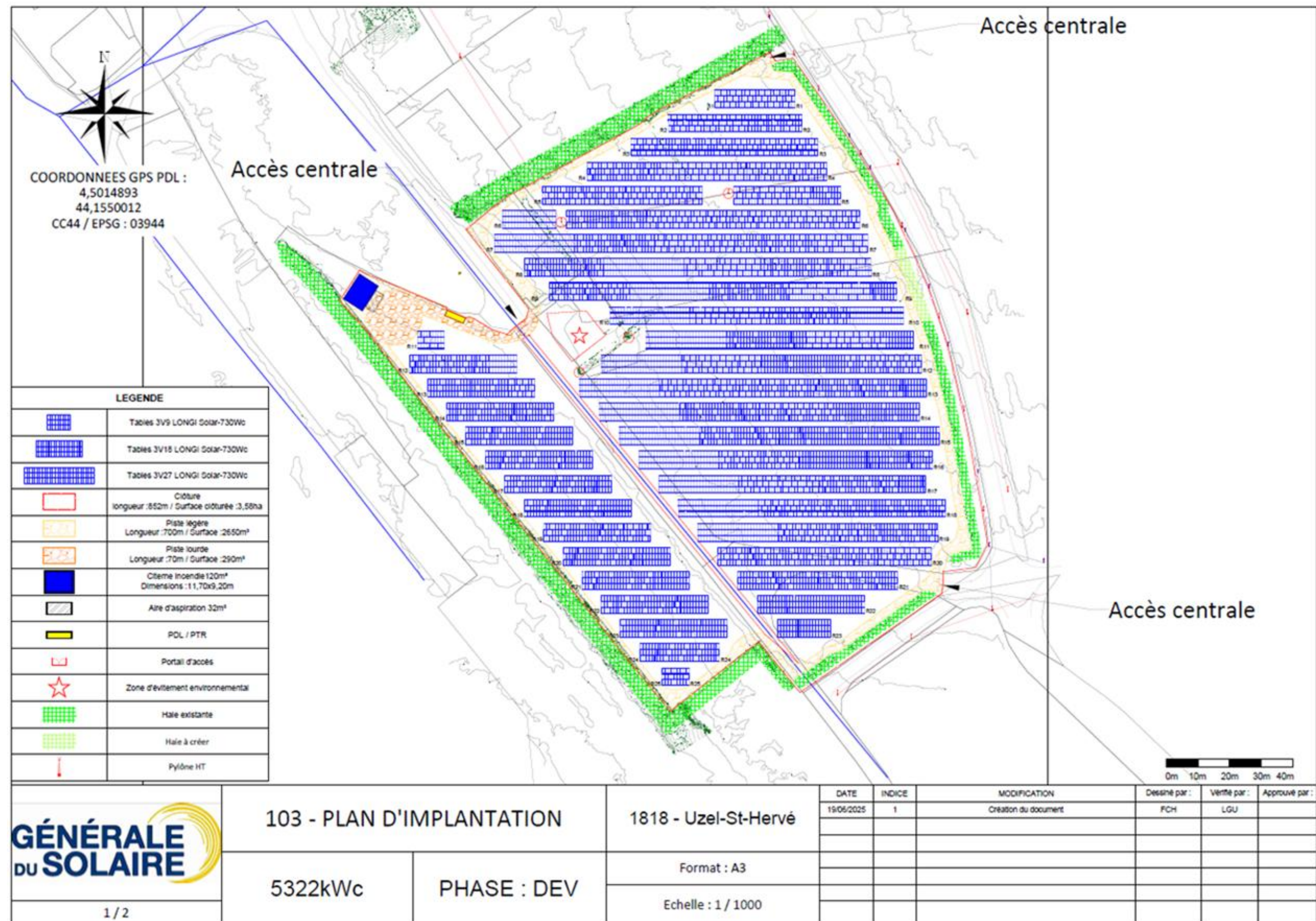


Figure 14 : Plan de masse du Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé (source : ANTSOL 10)

6. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET ET SYNTHÈSE DES MESURES RETENUES

Une fois les enjeux environnementaux du site identifiés grâce à « l'état initial de l'environnement », il est possible **d'évaluer les impacts** que pourrait avoir le projet sur son écosystème, son paysage et les activités humaines.

- Pour limiter ces effets, une **approche en trois étapes** est utilisée :
- Éviter (ME)** : Modifier la conception du projet pour supprimer les impacts potentiels (ex. : ne pas implanter le projet sur une zone sensible).
 - Réduire (MR)** : Mettre en place des solutions pour minimiser les impacts restants (ex. : plantation de haies pour réduire l'impact visuel).
 - Compenser (MC)** : Si certains impacts sont inévitables, des actions sont menées en faveur de l'environnement (ex. : restauration de milieux naturels ailleurs).
 - Accompagner (MA)** (dans certains cas) : Suivi environnemental et soutien des acteurs locaux pour s'assurer du bon déroulement du projet.

Des mesures adaptées à chaque étape du projet

Les impacts et les mesures associées sont définis pour chaque phase du projet :

- Pendant les **travaux** : réduction du bruit, limitation des émissions de poussières, gestion des déplacements pour minimiser la gêne.
- Lors de **l'exploitation** : intégration paysagère, préservation de la biodiversité, maintien d'une activité agricole sous les panneaux solaires.
- Au moment du **démantèlement** : remise en état du site, recyclage des panneaux et des infrastructures.

Un projet conçu pour s'intégrer durablement

L'objectif principal de cette démarche est d'**assurer une intégration harmonieuse du projet dans son environnement**. Grâce à ces mesures, il est possible non seulement de **limiter les impacts négatifs**, mais aussi de **générer des effets positifs**, comme la protection des habitats naturels ou le soutien aux pratiques agricoles locales.

6.1. Synthèse des incidences et mesures retenues pour la partie généraliste

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Milieu physique						
Milieu humain	-	Conception / travaux	Le Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Hervé est développé dans l'optique de répondre aux enjeux environnementaux, aux contraintes techniques du site.	Modéré	EV1 – Adaptation du projet aux enjeux locaux	Nul à positif
Emprise organisation et installation du chantier	-	Travaux	Altération potentielle des secteurs proches des parcelles en projet, du fait de la circulation des engins de chantier et des travaux (compaction du sol, création d'ornières, etc.).	Modéré	EV2 – Respect des obligations environnementales et organisation du chantier	Très faible
Respect de l'environnement lors de la pose des structures des modules et travaux	-	Travaux	Altération potentielle des sols du fait de la circulation des engins de chantier pour la pose des modules et des structures (compaction du sol, création d'ornières, etc.).	Faible	EV3 - Respect des obligations environnementales	Très faible
Respect des obligations environnementales	-	Travaux	Le chantier de réalisation du parc est la phase qui présente le principal potentiel de risque d'impact dans le projet. À ce titre, il sera assorti d'un ensemble de mesures permettant de prévenir les différentes formes de risque environnemental relatives à : - la prévention de la pollution des eaux (kit antipollution, bac à huiles) ; - la gestion des déchets.	Fort	EV3 - Respect des obligations environnementales	Très faible

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Gestion des déchets de chantier	-	Travaux	Pollution du sol, altération des milieux, pollution visuelle, odeur.	Fort	RED 1 – Gestion des déchets de chantier	Faible
Qualité de l'air	-	Travaux	Altération temporaire de la qualité de l'air due à l'évolution des engins de chantier.	Faible	RED2 - Préservation de la qualité de l'air	Négligeable
		Exploitation	Sans impact (une installation photovoltaïque ne génère pas de gaz à effet de serre et n'émet pas de polluants atmosphériques durant son fonctionnement).	Négligeable	-	Négligeable
Climat	-	Exploitation	Modifications locales des températures Evitement de plusieurs milliers de tonnes de CO ₂ par rapport au mix électrique européen et français.	Négligeable	RED3 - Préservation du climat / participation au développement des énergies renouvelables / adaptation au changement climatique	Positif
Sols et eaux	-	Travaux	Risque de pollution du sol, par déversement accidentel de carburants, de lubrifiants, de solvants, voire de peintures, etc.	Modéré	RED4 – Protection du sol et des eaux souterraines	Faible
			Modification des structures superficielles du sol, compaction du sol, réduction de la capacité d'infiltration.	Faible	RED5 – Limitations des modifications du sol et sous-sol	Très faible
			Augmentation du ruissellement lié au tassement du sol, à l'imperméabilisation de certaines installations du parc et à l'imperméabilisation temporaire de certaines aires de chantier, avec mise en suspension possible de particules	Faible	RED6 – Gestion des eaux pluviales	Faible
		Exploitation	Modification du processus d'infiltration / ruissellement des eaux pluviales.	Faible	RED7 – Gestion des eaux pluviales	Négligeable
			Pollution du sol et des eaux.	Faible	RED8 – Protection du sol et des eaux souterraines et superficielles	Négligeable
Consommation de ressources naturelles	-	Travaux	Consommation de ressources naturelles (matières premières, eau et énergie).	Modéré	RED9 – Limitation de la consommation de ressources naturelles	Faible
Milieu humain						
Gêne de voisinage	-	Travaux	Nuisances sonores, vibrations, envol de poussières, mauvaises odeurs.	Faible	EV4 – Adaptation du chantier à la vie locale	Négligeable
		Exploitation	Nuisances sonores, provenant de la ventilation des onduleurs et du poste électrique de livraison.	Très faible	EV5 – Adaptation de l'exploitation à la vie locale	Négligeable
Santé Humaine	-	Exploitation	Effets sanitaires induits par les champs électromagnétiques. La distance séparant le projet des habitations les plus proches ou des exclue formellement l'atteinte des seuils d'expositions du public aux champs électromagnétiques fixés par la réglementation européenne et nationale.	Très faible	RED10 – Réduction des effets sanitaires induits par les champs électromagnétiques	Négligeable
			Risque d'asphyxie par le gaz SF ₆ .	Faible	RED11 – Réduction du risque d'asphyxie par le gaz SF ₆	Négligeable
Sécurité du personnel et du voisinage	-	Travaux	Sécurité du personnel de chantier et du voisinage, du fait de la nature même des travaux.	Faible	RED12 – Mise en sécurité du personnel chantier et des riverains	Très faible
Activités économiques	-	Travaux	Emplois temporaires locaux, socio-économie locale, perturbations des activités touristiques.	Positif	A2 – Retombées économiques et emploi local	Positif
	-	Exploitation	Retombée économiques locales.	Positif	A3 – Actions sur l'économie locale	Positif
Infrastructures de transport	-	Travaux	Accessibilité, sécurité routière, dégradation voiries.	Modéré	RED13 – Maintien de la propreté des voiries et de la sécurité en termes de circulation	Faible
	-	Exploitation	Aucun impact n'est attendu sur le réseau existant.	Nul	-	Nul

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Réseaux divers	-	Travaux Exploitation	Deux servitudes ont été identifiées : la présence de canalisations d'eau d'assainissement et de lignes électriques aérienne et la présence de quatre pylônes au sein de la zone d'étude. Des préconisations ont été émises.	Faible	EV7 – Réseaux divers	Nul
Raccordement électrique	-	Travaux	Raccordement envisagé à une ligne HTA via un câble souterrain sur une distance d'environ 3,5 km, pouvant occasionner nuisances sonores, émissions de poussières, perturbation de la circulation routière, destruction d'habitats naturels.	Faible	RED14 – Réduction des impacts induits par le raccordement au réseau public d'électricité	Très Faible
	-	Exploitation	Aucun impact n'est attendu sur les réseaux existants.	Nul	-	Nul
Risques majeurs naturels et technologiques						
Risque sismique	-	Travaux	Le secteur du projet se trouve en zone de sismicité « faible » (niveau 2).	Faible	RED15 – Réduction de l'exposition au risque sismique	Négligeable
Risque météorologique	-	Travaux	Tempêtes et orages peuvent entrainer des dommages matériels.	Faible	RED16 – Réduction de l'exposition au risque météorologique	Négligeable
Risque inondation	-	Travaux Exploitation	La zone d'implantation ne présente pas de risque inondation (ni par débordement de cours d'eau, ni par remontée de nappe).	Nul	-	Nul
Mouvement de terrain	Risque retrait et gonflement des argiles	Travaux Exploitation	Vulnérabilité modérée de la zone d'implantation au retrait-gonflement des argiles.	Faible	EV6 – Réduction de l'exposition aux risques naturels : réalisation d'une étude géotechnique avant travaux	Négligeable
Risque feu de forêt	Risque incendie	Travaux Exploitation	Le parc ne comporte aucun boisement au sein de la clôture. Quelques éléments sont présents aux abords du site. Par sa nature, le fonctionnement d'un parc PV constitue un élément de risque supplémentaire (court-circuit) de départ de feu	Faible	RED 23 – Réduction de l'exposition au risque incendie	Très faible
Risque technologique	Risque industriel	Travaux Exploitation	Aucun risque technologique lié à la présence d'un site industriel n'a été identifié dans l'analyse de l'état initial.	Nul	-	-
	Risque de transport de matières dangereuses	Travaux Exploitation	Aucun risque technologique lié au transport de matières dangereuses n'a été identifié dans l'analyse de l'état initial.	Nul	-	Nul

6.2. Synthèse des impacts et mesures retenues pour le milieu naturel

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Milieu naturel						
Zones naturelles	Natura 2000	Travaux et exploitation	Le projet et les sites Natura 2000 les plus proches sont respectivement éloignés de 1,4 km et 12,3 km. Ils ne sont donc pas en interaction directe, et il n'est pas prévu d'incidences directes.	Négligeable	Absence de nécessité de réaliser une étude approfondie Natura 2000 Absence de nécessité de Demande de dérogation Espèces Protégées	Négligeable
Continuités écologiques	SRCE – TVB SCoT	Travaux et exploitation	Bien qu'à proximité d'obstacles écologiques à l'Ouest (RD700 et zone d'activité), le site est situé en bordure de plusieurs corridors écologiques locaux voire régionaux, le reliant à l'Est à des zonages du patrimoine naturel notamment forestiers (Forêt de la Perche).	Très faible	ME1 : Evitement de secteurs accueillant les principaux enjeux de conservation ; ME2 : Adaptation des horaires d'activité journaliers en phase travaux ; ME3 : Balisage et mise en défens d'habitats d'espèces	Négligeable
Réservoirs de biodiversité	-	Travaux et exploitation	Aucun zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Le plus proche est la ZNIEFF de type II « Forêt de la Perche », située à 440 m à l'Est. Les habitats présents sur le site sont différents de ceux de cette ZNIEFF, et ils ne sont pas reliés hydrauliquement (bassins versants différents).	Nul	MR1 : Intégration de passages à petite faune dans les clôtures MR2 : Respect des périodes de sensibilité des espèces pour la réalisation des travaux impactant	Nul

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Zones humides	-	Travaux	Aucune zone humide n'a été identifiée (critère pédologique et floristique)	Nul	MR3 : Gestion des espèces exotiques envahissantes MR4 : Gestion différenciée des milieuxMA1 : Accompagnement du projet par un écologue	Nul
		Exploitation				
Habitats de végétation, flore	-	Travaux	Aucune végétation ne présente d'enjeu de conservation	Nul	MA1 : Accompagnement du projet par un écologue	Nul
		Exploitation				
Avifaune	-	Travaux et exploitation	Risque de destruction, de mortalité, dérangement, altération des habitats d'espèces Risque de collision, de mortalité, de blessure 13 espèces d'oiseaux protégées liées aux haies ou aux bâtiments, dont 4 espèces patrimoniales à enjeu de conservation : Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Moineau domestique, Verdier d'Europe ; 1 espèce d'oiseau patrimoniale non protégée : Alouette des champs	Très faible à faible	MA2 : Aménagement du bâtiment conservé en faveur de la faune du bâti : chiroptères, micro-gîtes et nichoirs MA3 : Densification de la trame végétale MA4 : Création d'un hibernaculum pour la faune terrestre MS1 : Suivi de la faune patrimoniale et protégée pendant la phase exploitation MS2 : Suivi de la flore exotique envahissante	Négligeable à très faible (alouette des champs)
Mammifères	-	Travaux et exploitation	Destruction ou altération des habitats d'espèces, dérangement d'individus Risque de collision avec un véhicule d'entretien, fragmentation du milieu Présence d'une espèce patrimoniale non protégée (Lapin de garenne)	Faible		Négligeable
Chiroptères	-	Travaux et exploitation	Altération des habitats d'espèces, dérangement d'individus Risque de collision avec un véhicule d'entretien, présence d'éclairage nocturne, risque de mortalité ou de blessure Un gîte d'estivage et d'hivernage de 2 espèces de chiroptères (Oreillard roux et Pipistrelle commune) ont été recensés et 10 espèces de chauves-souris en chasse-transit.	Très faible à faible		Négligeable
Autre faune	Reptiles	Travaux et exploitation	Destruction ou altération des habitats d'espèces, destruction et dérangement d'individus Une espèce protégée non menacée (Lézard des murailles) a été recensée	Très faible		Négligeable

Au regard des impacts bruts évalués et des mesures d'évitement et de réduction proposées, il est estimé qu'aucun impact résiduel ne subsiste. Aucune mesure compensatoire n'est à prévoir.



Figure 15 : Implantation des surfaces initialement impactées (version projet V2) par rapport aux enjeux identifiés – impacts bruts (source : Dervenn)



Figure 16 : Localisation des haies arbustives impactées dans le projet final (environ 240 m linéaires - 750 m²) (source : Dervenn)



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : DENSIFICATION DE LA TRAME VÉGÉTALE

Projet photovoltaïque au sol
Saint-Hervé (22)

Légende

- Site d'étude
- Densification de la trame végétale



Figure 17 : Localisation de la mesure d'accompagnement MA3 - densification de haies périphériques (source : Dervenn)

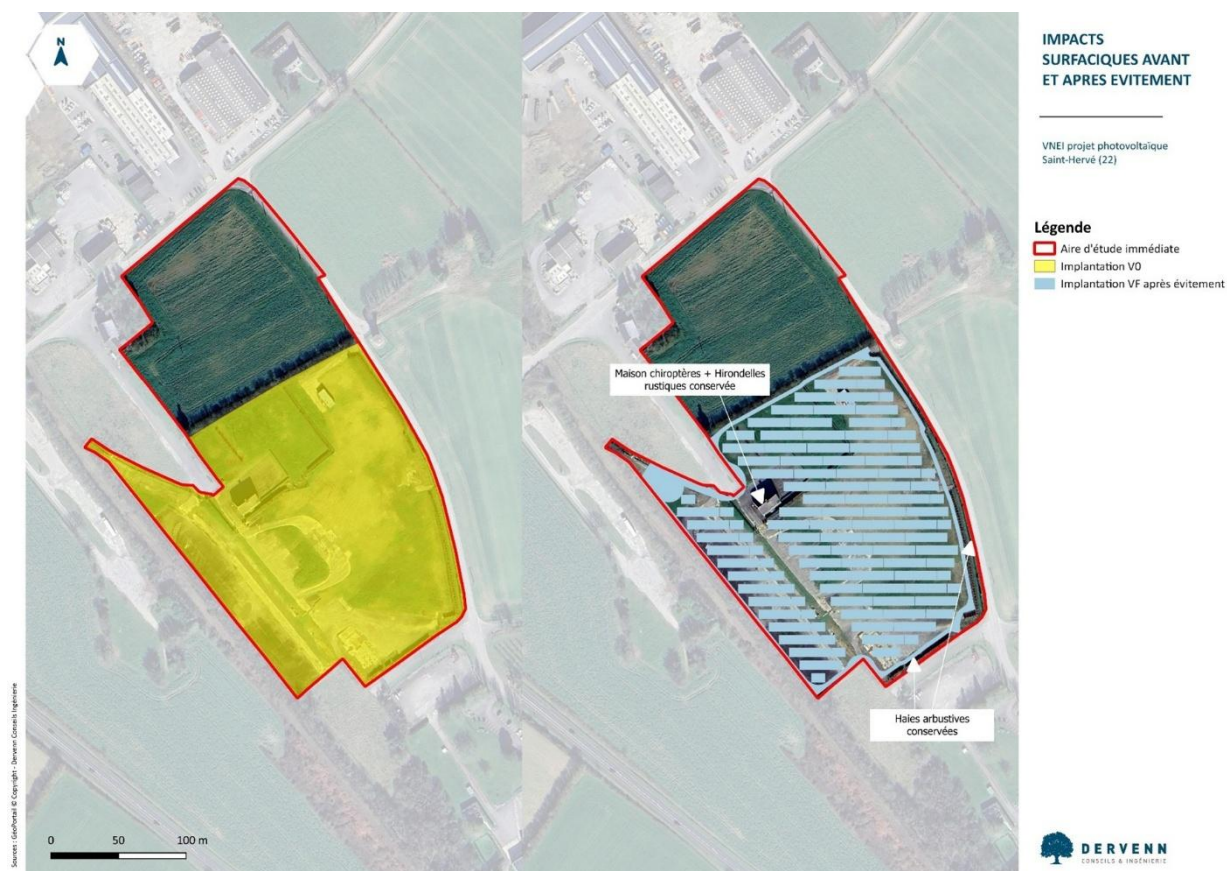


Figure 18 : Impacts surfaciques du projet avant et après évitement (ME1) (source : Dervenn)

6.3. Synthèse des effets du projet, mesures et impacts pour le paysage et le patrimoine

Thématique	Sous-thème	Phase	Impact brut	Niveau d'impact	Mesures	Incidence résiduelle
Paysage et patrimoine						
Interactions visuelles	-	Travaux et exploitation	Vue portée sur les travaux et depuis les voies d'accès vers le site, bien que situé dans un contexte industriel et peu habité.	Faible à nul	ME 1 : Conservation de la trame végétale (E1.1.c) MA 1 : Densification de la trame végétale (A7.a)	Nul
Adaptation paysagère des éléments de projet	-	Travaux et exploitation	Intégration paysagère des éléments techniques présents au sein du parc photovoltaïque : poste de transformation/livraison, citerne incendie, clôture et portail	Faible	ME 1 : Conservation de la trame végétale (E1.1.c) MA 1 : Densification de la trame végétale (A7.a)	Négligeable
Monuments historiques	-	Travaux et exploitation	Aucun impact visuel du parc sur des monuments historiques	Nul	-	Nul
Site inscrit, classés ou site patrimonial remarquable	-	Travaux et exploitation	Aucun impact visuel du parc sur ces sites particuliers	Nul	-	Nul
Sites archéologiques	-	Travaux et exploitation	L'emprise projet n'est pas concernée par une ZPPA.	Faible	ME 1 : Conservation de la trame végétale (E1.1.c) MA 1 : Densification de la trame végétale (A7.a)	Nul

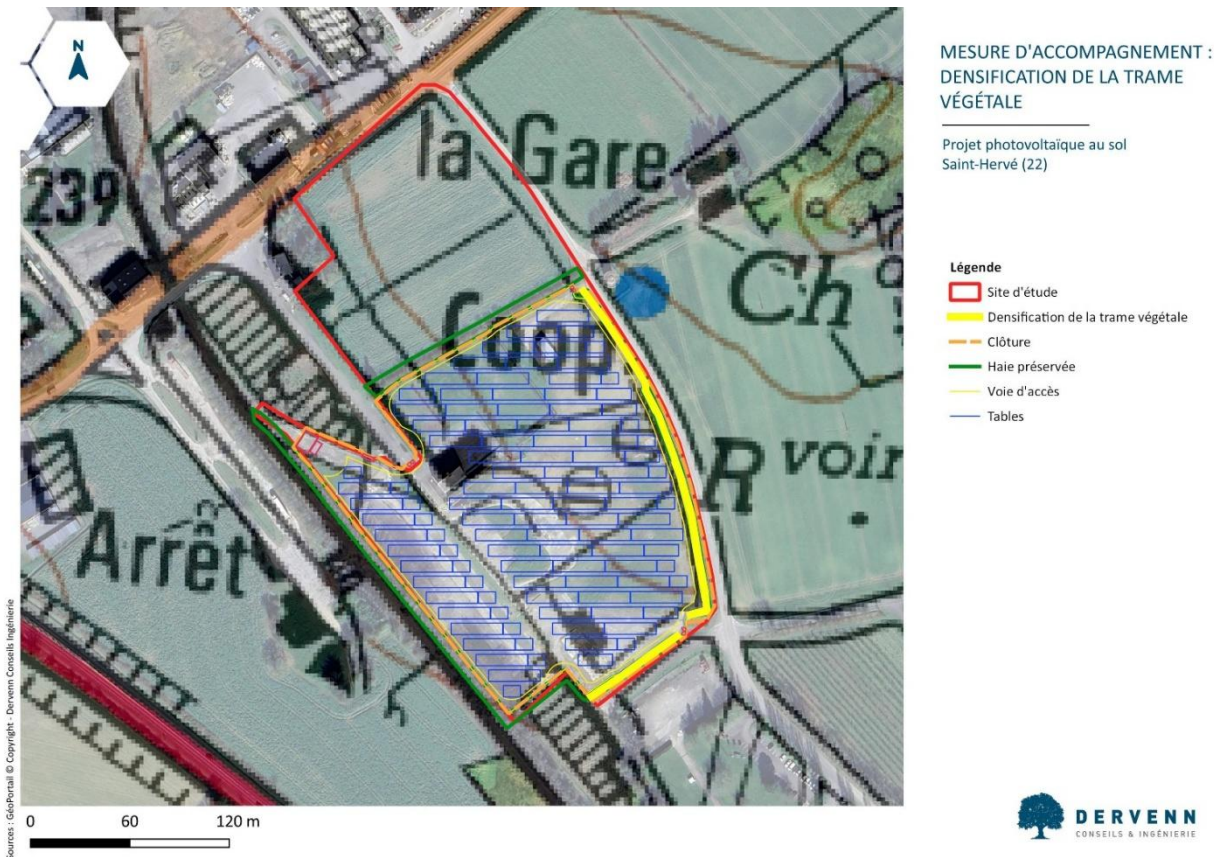


Figure 19 : Localisation de la mesure d'accompagnement mise en place : la densification de haies périphériques (source : Dervenn)

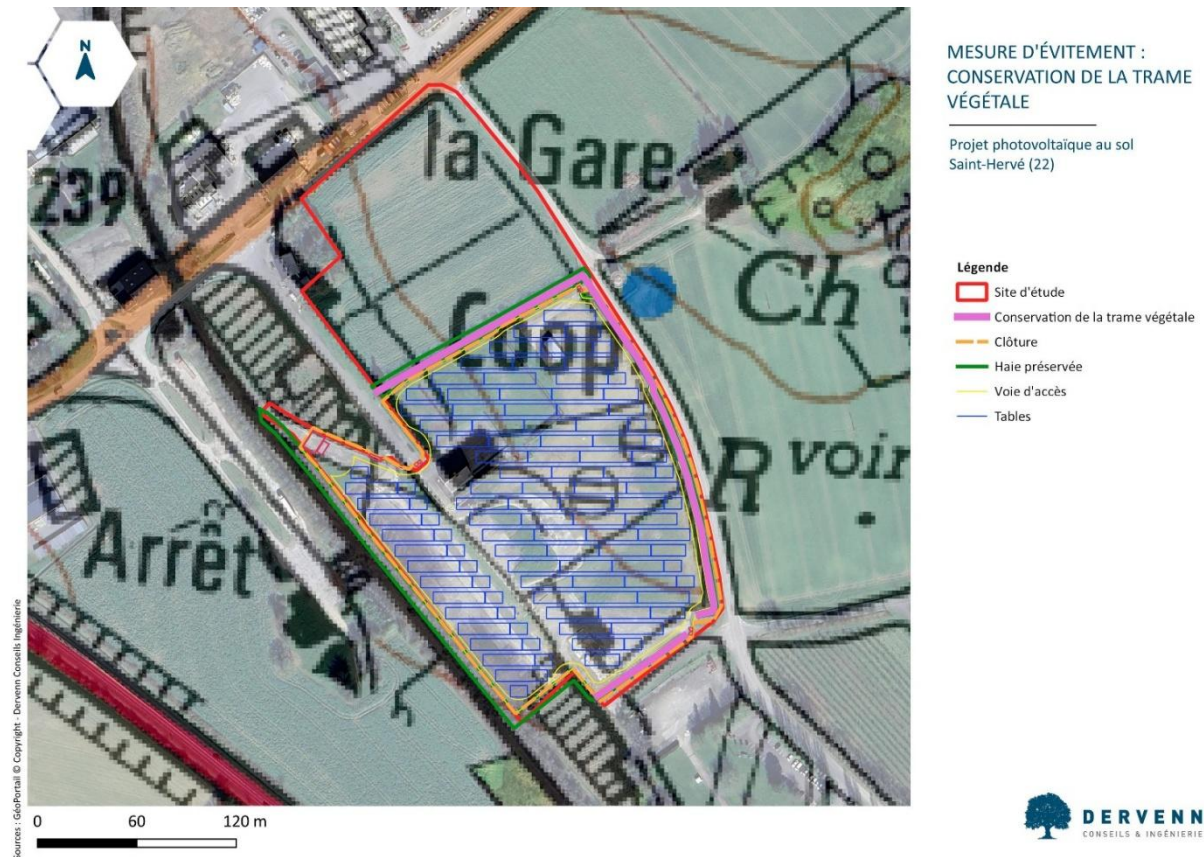


Figure 20 : Localisation de la mesure d'évitement mise en place : la conservation de la trame végétale périphérique (source : Dervenn)

6.3.1. Point de vue 01 : depuis la voie d'accès immédiatement à l'Est du site du projet

Les vues suivantes proposent une insertion du projet avec et sans mesure paysagère.

Tableau 2 : Point de vue 01 : depuis la voie d'accès immédiatement à l'Est du site du projet (source : Dervenn)

Point de vue sans insertion projet	Point de vue avec insertion du projet
 Figure 21 : Point de vue sans le projet (source : Dervenn)	 Figure 22 : Photomontages d'insertion du projet sans mesure paysagère (source : Dervenn)  Figure 23 : Photomontages d'insertion du projet avec mesures paysagères (source : Dervenn)

6.3.2. Point de vue 02 : depuis la D35, au Nord du site du projet

Les vues suivantes proposent une insertion du projet avec et sans mesure paysagère.

Tableau 3 : Point de vue 02 : depuis la D35, au Nord du site du projet (source : Dervenn)

Point de vue sans insertion projet	Point de vue avec insertion du projet
 Figure 24 : Point de vue sans le projet (source : Dervenn) NB : les éléments végétaux en place masquent le site d'étude Aucune mesure paysagère n'est visible sur ce photomontage.	 Figure 25 : Photomontages d'insertion du projet sans évitement de la haie (source : Dervenn)  Figure 26 : Photomontages d'insertion du projet après mesures paysagères (source : Dervenn)

6.3.3. Point de vue 03 : depuis l'entrée Sud-Est du site du projet

Les vues suivantes proposent une insertion du projet avec et sans mesure paysagère.

Tableau 4 : Point de vue 03 : depuis l'entrée Sud-Est du site du projet (source : Dervenn)

Point de vue sans insertion projet	Point de vue avec insertion du projet
 Figure 27 : Point de vue sans le projet (source : Dervenn) NB : les éléments végétaux en place masquent le site d'étude Aucune mesure paysagère n'est visible sur ce photomontage.	 Figure 28 : Photomontages d'insertion du projet sans mesure paysagère (source : Dervenn)  Figure 29 : Photomontages d'insertion du projet avec mesures paysagères (source : Dervenn)

6.4. Analyse des effets cumulés

Thématique	Sous-thème	Compatibilité	Niveau d'impact	Mesures ERC	Impact résiduel
Effets cumulés	-	Aucun des avis de la MRAE recensés sur les communes situées dans la commune de la zone d'étude et les communes limitrophes n'implique d'effets cumulés. La seule exception concerne le SRADDET Bretagne et le SAGE Vilaine, dont la compatibilité avec le projet est précisée ci-après.	Nul	Sans objet	Nul

6.5. Compatibilité du projet avec les règles de l'urbanisme

Thématique	Sous-thème	Compatibilité	Niveau d'impact	Mesures ERC	Impact résiduel
Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme	Les parcs photovoltaïques sont autorisés en zonage « UY », à la lecture du règlement du PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre. En ce sens, le projet photovoltaïque de Saint-Hervé est conforme avec le PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre. En se basant sur les dispositions de la loi APER autorisant les projets photovoltaïques à proximité des voies routières et ferroviaires, au regard de la photographie de la voie ferrée démontrant l'absence d'usage de transport de marchandises sur ces voies recouvertes par la végétation, et sur le retour de la SNCF Réseaux présenté en annexe de la présente étude d'impact, il est possible d'affirmer que l'implantation du parc dans la marge d'exclusion reprise dans le zonage de servitude est possible. Ainsi, aucune étude d'éblouissement n'est attendue pour le projet photovoltaïque de Saint-Hervé.	Nul	Sans objet	Nul
	SRADDET Bretagne	Le projet photovoltaïque de Saint-Hervé répondra à l'objectif 27 de « développer le solaire photovoltaïque » et de contribuer à « multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2040 ». En ce sens, le projet est compatible avec le SRADDET de Bretagne.	Nul	Sans objet	Nul
	SAGE Vilaine	Le SAGE Vilaine identifie trois dispositions pouvant s'appliquer au projet photovoltaïque de Saint-Hervé : il s'agit de : « Marquer un coup d'arrêt à la destruction de zones humides » ; « Limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires » ; « Lutter contre les espèces invasives » ; Rappelons qu'aucune zone humide n'a été inventoriée au sein du site d'étude, qu'aucun rejet n'est prévu dans le cadre du projet et qu'aucune espèce invasive n'a été identifiée sur le site. Aucune incidence n'est donc à prévoir sur ce point. Le projet photovoltaïque de Saint-Hervé est donc compatible avec les dispositions du SAGE Vilaine.	Nul	Sans objet	Nul



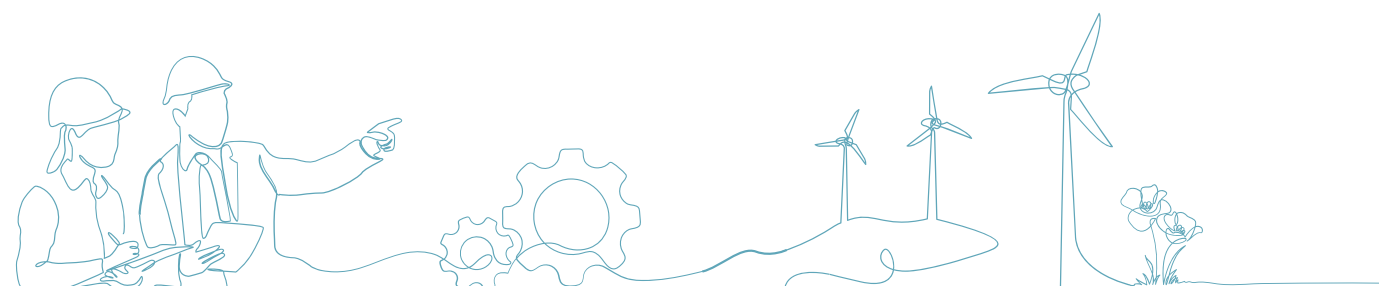
AGENCE Bretagne

34 rue Léopold Sédar Senghor
29900 Concarneau
02 98 90 15 49

SIÈGE SOCIAL

6 rue de la Douzillère
37300 JOUE-LES-TOURS
02 47 75 18 87
www.neodyme.fr
neodyme@neodyme.fr

N° SIRET : 478 720 931 00052
TVA Intra : FR11 478 720 931





Agence Bretagne Loire-Atlantique

34 rue Léopold Sédar-Senghor
29900 Concanreau
02 98 90 15 49
contact@neodyme.bzh

SIÈGE SOCIAL

6 rue de la Douzillère
37300 JOUE-LES-TOURS
02 47 75 18 87
www.neodyme.fr
neodyme@neodyme.fr
N° SIRET : 478 720 931 00052
TVA Intra : FR11 478 720 931

